

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1129)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par

Mme Schmid, M. Mariani, M. Marsaud, M. Quentin, M. Darmanin et M. Frédéric Lefebvre

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« consulaires »,

insérer les mots :

« et les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les conseillers de l'AFE doivent être également des élus de proximité et doivent être au fait de ce qui se passe dans leur circonscription comme les membres des conseils consulaires.